

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 25 JANVIER 2006

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le mercredi 25 janvier 2006 à 19 h, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Claude Trudel, maire de l'arrondissement, mesdames les conseillères Ginette Marotte et Josée Lavigueur Thériault ainsi que messieurs les conseillers Alain Tassé, Paul Beaupré, Marc Touchette et André Savard.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement, Madame Francine Morin, responsable du protocole et des relations publiques, Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h pour se terminer à 19 h 35; deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA06 210001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Paul Beaupré
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 25 janvier 2006 à 19 h.

GDD 1062200006

CA06 210002

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RCA05 210015 CONCERNANT LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN (EXERCICE FINANCIER 2006)

La conseillère Josée Lavigueur Thériault donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement amendant le règlement RCA05 210015 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin (exercice financier 2006).

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1062196002

CA06 210003

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 1467, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION, AU STATIONNEMENT ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN.

Le conseiller André Savard donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement amendant le règlement 1467, tel qu'amendé, relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1062196001

CA06 210004

RÈGLEMENT RCA06 210001 – RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2006).

ATTENDU QU'un avis public a été publié les 27 novembre et 1^{er} décembre 2005 à l'effet qu'un avis de motion d'un règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2006) sera donné lors d'une séance spéciale du conseil tenue le 6 décembre 2005;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Paul Beaupré lors de la séance spéciale du conseil tenue le 6 décembre 2005, résolution CA05 210516, d'un règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2006);

ATTENDU QU'une copie du «Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2006)» a déjà été distribuée aux membres du conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis public a été publié les 15 et 19 janvier 2006 à l'effet qu'un règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2006) sera adopté lors d'une séance spéciale du conseil tenue le 25 janvier 2006.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré
 APPUYÉ par la conseillère Josée Lavigneur Thériault

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter le règlement RCA06 210001 intitulé «Règlement sur la taxe relatif aux services (exercice financier 2006)».

GDD 1062186004

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Paul Beupré
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 40.

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE